

Loi "Travail" : ABROGATION !



Le combat continue, pendant tout l'été des actions ont été menées ; la loi qui a été promulguée au mois d'août est mauvaise pour les salariés et pour l'ensemble de la population, de la société. Notre organisation syndicale ainsi que la majorité des syndicats ouvriers et de jeunesse demandaient le retrait du projet, elles demandent aujourd'hui son abrogation.

Et ce n'est pas l'affichage en trompe-l'œil des chiffres du chômage et les manipulations médiatiques qui arriveront à convaincre les salariés et plus largement l'ensemble des citoyens de renoncer au rejet de cette loi.

Cette loi s'inscrit dans le cadre des politiques européennes d'austérité et de dérégulation qui ont fait la preuve de leur inefficacité économique et leurs conséquences désastreuses sur le social.

De plus, l'état d'urgence fait peser une menace sur la liberté d'expression sociale des travailleurs. En tentant de restreindre la liberté de manifestation, il instaure une situation de forte tension qui s'accompagne de faits de répression dont sont victimes des militants syndicaux, des jeunes, des salariés et des agents publics...

L'ensemble des travailleurs du privé comme du public sont ou seront touchés à plus ou moins brève échéance par les conséquences de cette loi. Les combats qui sont menés aujourd'hui dans toutes les entreprises pour défendre les conditions de travail, le temps de travail, le droit de déconnexion, le maintien des emplois, des métiers et de toutes leurs qualifications, les augmentations des salaires, le respect de la vie privée, seront affaiblis par cette loi qui, en inversant la hiérarchie des normes, en donnant la primauté aux accords d'entreprises sur les accords de branche, fragilise la capacité des salariés avec leurs organisations syndicales à défendre leurs droits et intérêts.

Cette loi est rejetée par des millions de manifestants, la majorité des organisations syndicales ouvrières et de jeunesse et la majorité de la population et même par les parlementaires. L'utilisation par le gouvernement, à trois reprises de l'article 49-3 est un vrai déni de démocratie.

Le 15 septembre, dans la continuité du combat mené dans l'unité entre les organisations syndicales, de jeunesse (FO, CGT, FSU, SOLIDAIRES, UNEF, UNL et FIDL), nous serons tous en grève et manifestations pour l'abrogation de la loi.

Qualité de Vie au Travail (QVT)

Le but de la QVT se présente comme l'accompagnement du changement ?

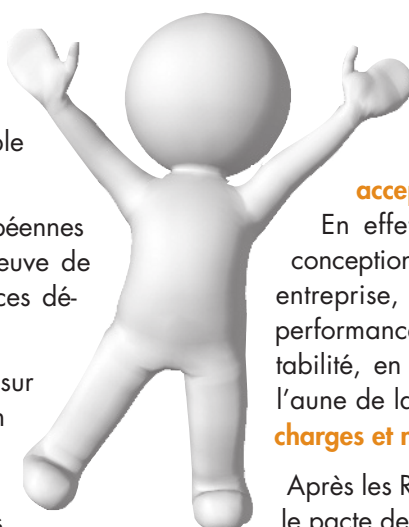
Mais celui-ci, serait-il forcément acceptable ? Nous ne le pensons pas.

En effet, les critères qui étalonnent la conception d'un projet, notamment dans une entreprise, sont essentiellement ceux de la performance, de la compétitivité et de la rentabilité, en somme, des éléments évalués à l'aune de la finance, **où les salariés sont des charges et non des ressources.**

Après les RPS, les accords mixité diversité et le pacte de responsabilité, le constat fait par la plupart des observateurs est le peu d'efficacité de ces dispositifs, notamment en termes d'emploi et d'amélioration des conditions de travail.

Le changement dont nous parlent les entreprises, les médias, les politiques se heurte à la résistance des salariés et de leurs syndicats.

La volonté légitime de chaque salarié d'avoir des garanties solides (au travers des accords collectifs qui respectent la hiérarchie des normes et le principe de faveur) concernant leur emploi, les conditions dans lesquelles il l'exerce, leur salaire et leur liberté viennent se confronter directement aux souhaits des entreprises, d'un monde sans normes, autres que celles qu'elles auront imposées en leur sein, et



où tout serait géré au regard des seuls intérêts des entreprises.

Mais pour cette utopie patronale, il faudrait faire disparaître les protections collectives, arrachées depuis des décennies par les travailleurs organisés au sein des syndicats ouvriers et surtout détruire les syndicats afin de livrer les travailleurs en pâture aux entreprises. Cela laisserait les salariés isolés face aux directions d'entreprises avec leurs formidables moyens financiers.

C'est l'objectif des diverses lois votées depuis plusieurs années dont la dernière, "la loi Travail", est une des plus violente et dangereuse. C'est également par la création de procédures qui mettent clairement de côté les syndicats et dépouillent les instances représentatives du personnel de toutes leurs prérogatives et donc moyens d'action, accentuent aussi cet objectif.

En cela, la QVT s'inscrit parfaitement dans le sacro-saint "dialogue social" qui est l'antithèse de la négociation sociale basée, elle, sur l'existence de classes aux intérêts divergents et fondés sur le rapport de force.

Au niveau de la branche des Assurances, un groupe de travail paritaire s'est réuni deux fois (en juillet et septembre). Ce groupe de travail était prévu dans le cadre de l'accord "Pacte de responsabilité" signé le 08/12/2014. Il est cadré par les objectifs de cet accord qui prévoit :

- le rétablissement de la compétitivité par la baisse des prélèvements et une simplification de l'environnement administratif et réglementaire,
- la baisse des effectifs de la profession.

On comprend ainsi que la QVT s'entendrait comme l'accompagnement et l'acceptation de la remise en cause des emplois, des métiers et des qualifications au niveau de l'entreprise.

Or, si l'on veut améliorer les conditions de travail des salariés, garantir les emplois, les métiers ainsi que les salaires, c'est une autre stratégie qu'il faut mettre en œuvre.

Une stratégie qui, loin de vouloir subordonner les salariés, leurs IRP et leur syndicat, rouvrirait des négociations sociales sur la base des revendications des salariés portées par les syndicats qui les représentent. Une stratégie qui prendrait réellement en compte les revendications des salariés et n'essayerait pas de les leurrer en leur faisant

croire que le droit d'expression du salarié serait plus efficace que l'expression collective organisée au sein des syndicats. Expression collective organisée qui recherche n'ont pas des positions de principe qui n'ont pas de valeur contraignante, mais au contraire des accords normatifs qui s'imposeraient à toutes les entreprises de la branche afin de protéger tous les salariés (employés et cadres) réduisant ainsi toutes formes de dumping social.

L'expérimentation de théories incertaines mettra en danger les salariés. Ils ont besoin, au contraire, de réponses à leurs revendications précises et pratiques.

Notre organisation syndicale, dans ce cadre, définira avec précision les revendications qui iront d'abord dans le sens de la préservation des intérêts des salariés.

Mais pour cela il est indispensable de combattre la loi "Travail" qui facilite, grâce à l'inversion de la hiérarchie des normes (c'est-à-dire qu'un accord d'entreprise pourrait être moins avantageux pour les salariés que ce que prévoit la branche professionnelle) la mise en place de dispositifs d'entreprises qui donneraient la primauté aux exigences patronales et mettraient en concurrence les salariés entre eux.

Nous reviendrons, bien sûr, sur l'évolution des discussions dans la branche Assurances sur la QVT. Mais pour maintenir la hiérarchie des normes, les accords collectifs de branche normatifs, qui sont des protections pour tous les salariés de la branche quelle que soit leur situation, **tous en manifestation et en grève le 15 septembre 2016 pour exiger l'abrogation de cette loi !**

Georges **DE OLIVEIRA**
Secrétaire de Section
Tél. : 01 48 01 91 35
assurances@fecfo.fr

